

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BAZONCOURT**

L'an deux mil vingt deux, le vingt-cinq novembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur BERTRAND Dominique, Maire

Présents: O. Artur, J-C Baixas, D. Bertrand, G. Bettinger, P. Bettinger, E Driant, N. Haennel, J. Lambert, F.Louyot, S. Neis, J. Pereira, P. Schwartz, J-C Werth

Absents : V. Crone

Aurélia CHALONS a été désignée secrétaire de séance

**Vente de terrains (annule et remplace la délibération du 23 septembre 2022)**

Le maire présente une demande de M. et Mme VERNIER intéressés par l'achat d'une partie de la parcelle communale non constructible cadastrée 300 section 47 d'une surface totale de 2a85 attenante à leur terrain, au prix de 4 900€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette proposition et charge le maire ou le premier adjoint de signer tous documents afférents à cette affaire.

Adopté à l'unanimité

**Devis pour le logiciel chasse**

Le maire présente un devis CMSDI pour faciliter la gestion des baux de chasse pour un montant de 1 000€ HT soit 1 200€ TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge le maire de signer le devis.

Adopté à 1 abstention, 12 voix pour

**Constitution de la Commission Consultative Communale de la chasse**

En rappel, l'adjudication de la chasse 2024-2033 commence en 2023, et doit être clôturé pour février 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- La mise en place de la commission consultative communale de la chasse. Les représentants de la commune de Bazoncourt sont Artur Olivier et Bettinger Pascal.
- Que la composition et le rôle de la commission consultative seront déterminés par l'arrêté préfectoral portant cahier des charges de la chasse 2024-2033,
- Que la commission sera composée de personnes qualifiées représentant l'ensemble des services concernés par la gestion cynégétique.

**Economie d'énergie / extinction de l'éclairage public**

Vu la volonté de la commune de réduire ses charges d'énergie afin de diminuer les factures d'électricité plus particulièrement de l'éclairage public sur l'ensemble de la commune de Bazoncourt.

Le Maire propose l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30 du matin,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h30 du matin sur l'ensemble des jours de la semaine.

**Création d'un programme de modernisation de l'éclairage public**

Afin d'assurer le financement des travaux relatifs à la modification de l'éclairage public, il est proposé de créer un programme « opération n°263 » article 21538 pour un montant de 4 500.00€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité la création de ce programme.

**Devis pour l'économie d'énergie / extinction de l'éclairage public**

Le Maire présente 2 devis de modification des installations d'éclairage public afin de permettre l'extinction de celui-ci de 23h à 5h30 du matin conformément à la délibération prise en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal retient le devis de l'UEM pour 4 301.11€ TTC.

Adopté à l'unanimité

**Demande de subvention « micro projet » pour l'économie d'énergie / extinction de l'éclairage public**

Le Conseil Municipal ayant accepté le devis de travaux de modification de l'éclairage public, sollicite une subvention auprès du département de la Moselle dans le cadre d'un micro-projet.

Le conseil municipal charge le maire d'établir le dossier, de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Projet de plan de financement :

Montant estimé HT : 3 584.26€

Avance TVA : 716.85€

Subvention sollicitée (50%) 1 792.13€

Montant Toutes Taxes 4 301.11€

La part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune de Bazoncourt.

Adopté à l'unanimité

### **Demande de subvention DETR pour le remplacement des menuiseries de l'étage inférieur du foyer rural**

Le Maire présente un devis pour le remplacement des menuiseries de l'étage inférieur du foyer rural pour un montant de 13 743.60€ TTC.

Le Conseil Municipal sollicite donc une subvention DETR.

Le conseil municipal charge le maire d'établir le dossier, de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Projet de plan de financement :

Montant estimé HT :	11 453.00€
Avance TVA :	2 290.60€
Subvention sollicitée (50%)	5 726.50€
Montant Toutes Taxes	13 743.60€

La part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune de Bazoncourt.

Adopté à l'unanimité

### **Demande de subvention DETR pour la reprise d'étanchéité façade mitoyenne**

Le Maire présente un devis pour la reprise d'étanchéité façade mitoyenne pour un montant de 11 232.00€ TTC.

Le Conseil Municipal sollicite donc une subvention DETR.

Le conseil municipal charge le maire d'établir le dossier, de signer toutes les pièces s'y rapportant.

Projet de plan de financement :

Montant estimé HT :	9 360.00€
Avance TVA :	1 872.00€
Subvention sollicitée (50%)	4 680.00€
Montant Toutes Taxes	11 232.00€

La part non subventionnée sera financée sur les fonds propres de la commune de Bazoncourt.

Adopté à l'unanimité

### **Décisions modificatives budget principal**

Afin de faire face aux dépenses de fonctionnement du regroupement scolaire, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits du compte 6450 (charges de sécurité sociale et de prévoyance) au compte 65568 (autres contributions) pour un montant de 7 500.00€.

Afin d'assurer le financement des travaux d'investissement relatifs à la modification de l'éclairage public, le Conseil Municipal décide le transfert de crédits du compte 231 opération 252 (orgues) au compte 21538 opération 263 (modernisation de l'éclairage public) pour un montant de 4 500.00€.

Adopté à l'unanimité

Nb de conseillers en exercice 14

Nb de conseillers ayant pris part au vote 13

Date affichage le 25.11.2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en S/Préfecture le 25.11.2022

Publication et notification sur le site le 25.11.2022

Certifié conforme à l'original

Bazoncourt, le 25 novembre 2022

Le Maire

